

A Garavan permis de construire un hôtel 5 étoiles sur un terrain municipal

Comme pour d'autres dossiers nous faisons suivre ce permis par nos deux avocats niçois et parisien. Nous les avons mandatés en accord avec la décision prise lors de la dernière Assemblée Générale de l'ASPONA. Dès décembre 2011 un recours a été introduit au Tribunal administratif par notre avocat.



Actuellement, au Pian, depuis le Belvédère, la vue est dégagée et la mer semble proche



Photo montage tenant compte des données du permis de construire ...la mer n'est plus visible du Pian

Mouillages forains dans la baie du Golfe Bleu



Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes
Délégation à la mer et au littoral
Pôle activités maritimes

Affaire suivie par : Éric VILLETTE
☎ 04.93.72.73.20
eric.villette@alpes-maritimes.gouv.fr

N°598/RNP/2011

Nice, le 11 FEV. 2012

le Préfet des Alpes-Maritimes

à

Monsieur Jean DELERUE
Président de l'ASPONA
164, Route de Menton
06500 MENTON

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la dégradation des fonds marins à Roquebrune Cap Martin.

...

Toutefois, comme dans tous les départements littoraux français, de nombreuses zones sont réglementées et dans lesquelles peut y être interdit le mouillage forain. C'est le cas par exemple des très nombreuses zones réservées uniquement à la baignade (ZRUB), mais aussi des aires marines protégées, comme celle de Roquebrune-Cap-Martin, dans lesquelles la plongée, le mouillage et la pêche sont interdits tout au long de l'année. Des contrôles y sont régulièrement opérés et des procédures dressées chaque fois que des infractions y sont constatées. Pour autant, si des espaces sont réglementairement interdits au mouillage forain, la plupart des abris naturels du département sont libres d'accès. Or, on peut constater, année après année, que le nombre de bateaux mouillant dans ces zones est de plus en plus important et qu'elles sont parfois arrivées à une surfréquentation ou même à saturation. Ceci n'est pas sans conséquence pour l'environnement, la sécurité de la navigation et l'exercice de la pêche professionnelle.

Grand Prix mai 2012 la baie envahie



Ce courrier annonce la mise en place d'une étude ...
Un dossier complet figure sur le site de l'ASPONA

Ecoquartier à Roquebrune Cap Martin

Des adhérents nous alertent sur la gravité de la contamination des anciens terrains GDF du quartier de la Plage. Lors d'un précédent projet l'ASPONA avait déjà été alerté par la nature de cette pollution et le montant demandé pour la traiter. La cacher sous une bâche ne semble pas très sérieux.

Nous sommes très inquiets quant à l'impartialité et la transparence d'analyses effectuées par un bureau spécialisé qui travaille régulièrement ... avec le promoteur.

Nous demandons à Monsieur le Maire de Roquebrune, comme nous le permet notre agrément, copie du dossier et des analyses passées et à venir. Nous les ferons étudiées par des experts indépendants.

Prochaine Assemblée Générale Samedi 6 octobre 2012

Monsieur le Maire de Menton nous a accordé la salle du Louvre le samedi 6 octobre 2012. Un bulletin sera envoyé début septembre pour préciser le déroulement de cette assemblée générale


Nous voudrions à cette occasion fêter les 40 ans d'existence de l'ASPONA. Pourriez-vous nous aider pour préparer cette réunion, pour faire vivre l'ASPONA ?

Adhésions

L'ASPONA ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents.

Envoyez nous votre adhésion, faites adhérer vos amis

→

	ASPONA	Association 1901 agréée pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune, Menton et environs
Bulletin d'adhésion ou de renouvellement à nous retourner à :		
ASPONA BP 17 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN mail : aspona@free.fr 0493352532		
Nom	Prénom	
Adresse :		
Ville /	tel	e_mail
Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30 €		
Date et signature		